

CODE DE TRANSPARENCE AFG/FIR

UBAM CONVERTIBLES EUROPE SRI

Février 2019



GRUPE UNION BANCAIRE PRIVÉE

Code de transparence ISR:

« Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF respectivement lors de leurs Conseils d'Administration des 13 décembre 2012 (AFG), 20 décembre 2012 (FIR) et 3 octobre 2012 (Eurosif). Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR. »

Déclaration d'engagement:

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du fonds UBAM Convertibles Europe SRI. Le Fonds UBAM Convertibles Europe SRI est géré par l'équipe obligations convertibles de UBP Asset Management (France), société de gestion membre du groupe Union Bancaire Privée. Notre méthodologie ISR s'appuie sur l'analyse des données extra-financière fournies par MSCI ESG Research, l'un des acteurs majeurs de l'industrie en matière de recherche ESG.

Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible sur le site internet de l'UBP.

Conformité avec le Code de Transparence:

L'UBP AM France s'engage à être aussi transparente que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

Le fonds UBAM Convertibles Europe SRI respecte l'ensemble des recommandations du Code.

Date de publication: Février 2019

CONTENU

Données générales	4
1A) DONNEZ LE NOM DE LA SOCIETE DE GESTION EN CHARGE DU FONDS AUQUEL S'APPLIQUE CE CODE	4
1B) PRESENTEZ LA DEMARCHE GENERALE DE LA SOCIETE DE GESTION SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG).	4
1C) PRESENTEZ LA LISTE DES FONDS ISR ET LES MOYENS SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE ISR.	5
1D) DECRIVEZ LE CONTENU, LA FREQUENCE ET LES MOYENS UTILISES PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LES CRITERES ESG PRIS EN COMPTE.	7
1E) UBAM CONVERTIBLES EUROPE SRI .	7
1F) QUELS SONT LES OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG POUR CE FONDS ?	8
Méthodologies d'évaluation ESG des émetteurs	8
2A) QUELS SONT LES PRINCIPES FONDAMENTAUX SUR LESQUELS REPOSE LA METHODOLOGIE	8
2B) QUELS SONT LES MOYENS INTERNES ET EXTERNES MIS EN ŒUVRE POUR CONDUIRE CETTE ANALYSE?	8
2C) QUELS SONT LES PRINCIPAUX CRITERES D'ANALYSE ESG?	9
2D) QUELLE EST LA METHODOLOGIE D'ANALYSE ET D'EVALUATION ESG (CONSTRUCTION, ECHELLE D'EVALUATION)?	10
2E) A QUELLE FREQUENCE L'EVALUATION ESG EST-ELLE REVISEE?	13
Processus de gestion	13
3A) COMMENT LES CRITERES ESG SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA DEFINITION DE L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT ELIGIBLE ?	13
3B) COMMENT LES CRITERES ESG SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?	14
3C) EXISTE-T-IL UNE POLITIQUE D'ENGAGEMENT ESG SPECIFIQUE A CE OU CES FONDS ?	15
3D) EXISTE-T-IL UNE POLITIQUE DE VOTE SPECIFIQUE A CE FONDS INTEGRANT DES CRITERES ESG ?	15
3E) LE FONDS PRATIQUE-IL LE PRET/EMPRUNT DE TITRES ?	16
3F) LE FONDS UTILISE-IL DES INSTRUMENTS DERIVES ?	16
3G) UNE PART DES ACTIFS DU OU DES FONDS EST-ELLE INVESTIE DANS DES ORGANISMES NON COTES A FORTE UTILITE SOCIETALE ?	17
Controle et reporting esg	17
4A) QUELLES SONT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNES ET/OU EXTERNES PERMETTANT DE S'ASSURER DE LA CONFORMITE DU PORTEFEUILLE PAR RAPPORT AUX REGLES ESG DEFINIES DANS LA PARTIE 3 DU CODE?	17
4B) QUELS SONT LES SUPPORTS MEDIA PERMETTANT DE COMMUNIQUER SUR LA GESTION ISR DU FONDS ?	17

Données générales

La société de gestion

1a) Donnez le nom de la société de gestion en charge du fonds auquel s'applique ce Code.

UBAM Convertibles Europe SRI est un portefeuille investi en obligations convertibles européennes géré par les spécialistes des obligations convertibles de l'UBP en France avec une sélection d'émetteurs orientée par l'analyse ISR mise en œuvre à partir des données et analyses produites par ESG Research.

UBP Asset Management (France)

Groupe Union Bancaire Privée

116 Avenue des Champs Elysées,

75008 Paris

www.ubp.com/fr

1b) Présentez la démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

UBP Asset Management (France) (UBP AM) propose un véhicule socialement responsable au sein de l'univers des convertibles européennes.

Le Fonds UBAM Convertibles Europe SRI est géré par l'équipe obligations convertibles d'UBP AM, société de gestion membre du groupe Union Bancaire Privée. Cette équipe, constituée de 10 spécialistes dont 6 gérants, gère à ce jour près de 2 milliards d'euros d'encours sur cette thématique.

La société de gestion s'appuie sur l'expertise externe, et la méthodologie ISR développée par MSCI ESG Research, particulièrement en matière d'analyse qualitative et quantitative des données extra-financières des émetteurs, afin de sélectionner des obligations convertibles européennes répondant à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), selon une approche essentiellement « best in class ».

Plus largement, l'UBP s'attache à intégrer des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans ses processus d'investissement, et encourage ainsi l'ensemble de ses professionnels de l'investissement à incorporer également des facteurs ESG dans leurs processus d'investissement.

L'engagement de l'UBP en matière d'investissement responsable s'est concrétisé, dans un premier temps, par la signature des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI) en mars 2012. Cette première étape clé a ensuite conduit l'UBP à mettre en place sa propre Politique d'investissement responsable, laquelle est entrée en vigueur en 2014. Cette politique a été étendue et renforcée en janvier 2018.

L'**investissement responsable au sein de l'UBP** consiste à incorporer des critères ESG dans les décisions d'investissement, avec l'objectif d'améliorer la gestion des risques et de générer des performances pérennes. L'UBP estime que les sociétés dotées d'une structure de management appropriée, et qui sont capables de gérer et d'atténuer les risques environnementaux et sociaux sont davantage susceptibles d'offrir des performances à long terme. Forts de cette conviction, nous nous attachons à intégrer, dans l'ensemble de nos processus d'investissement, une analyse et des considérations ESG, et notamment un engagement actif auprès des sociétés (engagement actionnarial).

S'agissant de l'**investissement socialement responsable (ISR)**, il diffère légèrement de l'investissement responsable en ce sens qu'il intègre, en plus, des considérations morales ou éthiques en matière de génération de performance: L'engagement de l'UBP pour une sensibilisation accrue des clients aux défis actuels de la société se reflète par ailleurs au travers du processus de filtrage (screening) positif et négatif utilisé par la Banque.

Cet engagement en faveur d'une gestion d'actifs responsable pour notre clientèle nous a conduits à devenir signataires des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI) dès mars 2012.

Les principes UN PRI relèvent d'une initiative globale de la part des investisseurs visant à offrir un cadre solide pour une meilleure intégration des questions ESG dans les politiques d'investissement. En signant ces principes, l'UBP témoigne de son engagement et de sa détermination à soutenir la cause de l'ISR.

Les six principes en matière d'investissement responsable sont les suivants:

- ◆ Intégrer des considérations ESG dans l'analyse d'investissement et les processus de prise de décision;

- ◆ Jouer un rôle actif en tant qu'actionnaire, et prendre en compte les facteurs ESG dans les politiques et pratiques actionnariales;
- ◆ Demander aux entités dans lesquelles nous investissons de communiquer de manière appropriée sur les problématiques ESG;
- ◆ Promouvoir l'acceptation et la mise en œuvre des principes d'investissement responsable au sein de l'industrie financière et bancaire;
- ◆ Travailler ensemble pour améliorer notre efficacité dans l'application des principes;
- ◆ Rendre compte de nos activités et de nos progrès dans l'application des principes.

1c) Présentez la liste des fonds ISR et les moyens spécifiques de l'activité ISR.

L'UBP développe progressivement la gamme de ses fonds ISR et compte à ce jour trois OPCVM mettant en œuvre une stratégie d'investissement ISR :

- UBAM Convertibles Europe SRI (252 millions d'euros)
- UBAM - EM Sustainable High Grade Corporate Bond (26 millions d'euros)
- UBAM - Positive Impact Equity (48 millions d'euros)

Le fonds Convertibles Europe SRI géré par UBP AM, est investi en obligations convertibles européennes avec une sélection d'émetteurs orientée par l'analyse ISR qualitative et quantitative, réalisée sur la base des données MSCI ESG Manager. L'encours du fonds au 31 janvier 2019 est de 252 millions d'euros.

L'analyse ISR au sein de l'UBP AM France s'appuie, en premier lieu, sur l'expertise de l'équipe de gestion d'UBP AM France, ainsi que sur des outils internes et externes. Les gérants de portefeuille ajoutent une dimension ISR au sein de leur stratégie d'investissement, via l'intégration de données extra-financières, et affinent ainsi leur sélection de titres et leur allocation de portefeuille.

En outre, l'UBP AM France s'appuie sur les moyens déployés au sein du Groupe UBP, lequel a développé et étendu sa politique responsable au fil des années. La Politique d'investissement responsable de l'UBP définit notamment les responsabilités relatives à l'application de ladite Politique et fixe son cadre de gouvernance.

Comité d'investissement responsable (Responsible Investment Committee - RICO)

A la suite de la signature des principes UN PRI, l'UBP a mis en place, en 2012, un RICO, qui est sous la responsabilité du Comité Exécutif de l'UBP, auquel il rapporte. Le RICO est en charge des prises de décisions stratégiques, mais également responsable du plan d'action, des revues régulières et de l'évaluation des actions menées, et il est aussi chargé de veiller à l'allocation adéquate des ressources et au respect des obligations de reporting. De plus, le RICO constitue l'autorité ultime en cas de différends sur la Politique ou son application.

Le RICO a nommé un *Responsible Investment Officer*, qui a pour mission de surveiller la Politique d'investissement responsable de l'UBP et de réaliser un reporting sur les controverses, les thèmes d'engagement, et les activités de vote.

Le RICO se compose des deux Co-CEO de la division Asset Management de l'UBP, du COO de l'unité Institutional Clients au sein de la division Asset Management, du Responsible Investment Officer, et d'un des Dirigeants (Conducting Officers) d'UBP Asset Management (Europe) S.A. (la Société de gestion de l'UBP basée au Luxembourg).

Comité ESG

Le RICO est assisté dans ses fonctions par le Comité ESG. Ce dernier comprend des représentants de nos équipes d'investissement (un pour les actions et un pour les obligations) et de nos équipes de ventes, ainsi que du COO Institutional Clients et du Responsible Investment Officer.

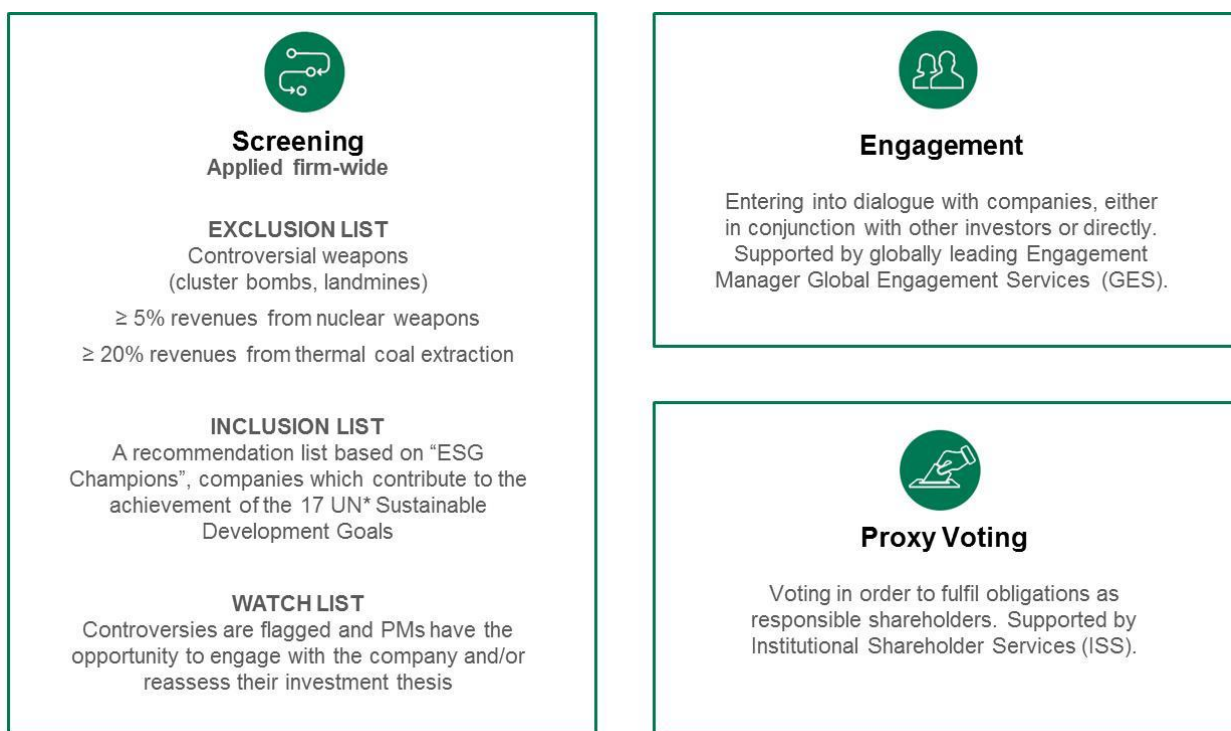
Le Comité ESG rapporte directement au RICO, et il a notamment pour responsabilité:

- ◆ Le maintien et le suivi de l'Exclusion List et de la Watch List, ainsi que la tenue de l'Inclusion List. Celles-ci sont revues sur une base trimestrielle;
- ◆ Le filtrage de nouveaux développements en matière d'investissement responsable, et la diffusion de ces informations auprès des différents Centres d'investissement;
- ◆ L'assistance dans le développement de nouveaux produits.

Pratiques

La Politique d'investissement responsable de l'UBP s'articule autour des quatre pratiques suivantes:

- ◆ **L'incorporation de la recherche et de l'analyse ESG** dans l'ensemble de nos processus d'investissement.
- ◆ **Un filtrage (screening) qualitatif**, aussi bien **néгатif** que **positif**, pour identifier les sociétés qui adhèrent (ou non) aux conventions environnementales et sociales internationales, et/ou en font la promotion (droits humains, lutte contre la corruption, droits du travail, etc.). Ce filtrage aboutit à trois types de listes:
 - ▶ l'Exclusion List,
 - ▶ la Watch List et
 - ▶ l'Inclusion List.
- ◆ **Un engagement constant auprès des sociétés (engagement actionnarial)**, avec une attention particulière portée aux entreprises identifiées comme ayant de faibles pratiques en termes ESG (telles que les sociétés figurant dans la Watch List). En partageant avec ces entreprises sur les raisons qui justifient nos considérations, notre Banque les encourage à examiner attentivement ces aspects.
- ◆ Enfin, de façon à agir dans le meilleur intérêt financier de nos clients sur le long terme, l'UBP exerce, dans la mesure du possible, **ses droits de vote attachés aux investissements**. En pratique, les principes généraux de la politique de vote de l'UBP sont les suivants:
 - ▶ Soutenir et désigner les Conseils d'administration qui possèdent les compétences et les connaissances nécessaires pour examiner et remettre en question les performances du management, mais aussi ceux qui sont de taille adéquate, et ceux qui font preuve d'un degré d'indépendance et d'engagement approprié;
 - ▶ Soutenir les bonnes pratiques de gouvernance des organes de Direction (responsabilité, obligation de rendre compte, etc.). Les principes de gouvernance doivent être clairement définis et rendus publics afin d'assurer la transparence pour toutes les parties prenantes;
 - ▶ Favoriser les politiques de rémunération compatibles avec la préservation de la valeur à long terme des actionnaires.



Recherche et analyse ESG

Les facteurs ESG sont pris en compte par les Centres d'investissement internes de l'UBP, selon leurs processus de recherche et de sélection de titres.

Ces équipes évaluent, de manière systématique et continue, les positions en portefeuille et les sociétés candidates. Leurs décisions d'investissement et leurs recommandations se fondent sur un travail d'analyse qui inclut notamment les problématiques ESG, dans la mesure où ces aspects sont susceptibles d'avoir un impact réputationnel ou réglementaire sur une société, et ainsi de peser sur ses perspectives de croissance. S'agissant des questions ESG, ces équipes s'appuient sur les informations collectées auprès des entreprises qu'elles analysent, à savoir notamment les sociétés (rapports de due diligence, comptes rendus de réunion de la Direction, rapports annuels), les brokers, les agences de notation et les fournisseurs de données. A ces informations s'ajoutent celles fournies par un prestataire externe spécialisé dans la fourniture de données de recherche.

Screening (filtrage) qualitatif

L'UBP a recours à un processus de screening (filtrage) qualitatif, aussi bien négatif que positif, qui lui permet de définir une Exclusion List, une Watch List et une Inclusion List.

Screening négatif :

Exclusion List

Ces dernières années, de nombreux investisseurs ont fait part de leurs inquiétudes à l'égard des armes controversées. Dans certains pays, des réglementations ont été adoptées visant à limiter les investissements dans les sociétés fabriquant ce type d'armes.

Autre sujet de préoccupation majeur, le changement climatique, en particulier à la suite de l'Engagement carbone de Montréal (Montreal Carbon Pledge) en 2014, et de l'Accord de Paris en 2015.

Compte tenu de ce contexte, l'UBP pense que les investissements dans ces deux domaines précis doivent faire l'objet de restrictions. Nous avons ainsi établi une Exclusion List, mise à jour trimestriellement au moyen de la base de données de MSCI ESG Manager. A l'heure actuelle, cette liste comprend les différents types de sociétés suivants:

- ◆ les entreprises qui développent, produisent ou vendent des armes controversées telles que les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel et l'uranium appauvri;
- ◆ les sociétés qui génèrent 5%, ou plus, de leurs revenus au travers des armes nucléaires;
- ◆ les entreprises qui génèrent 20%, ou plus, de leurs revenus via l'extraction de charbon thermique.

Les titres de sociétés faisant l'objet de sanctions internationales de l'UE, de l'OFAC, de la Suisse, du Royaume-Uni et de l'ONU sont également exclus.

Afin de veiller à ce que l'Exclusion List soit respectée, l'UBP l'a intégrée dans les systèmes de trading de portefeuille concernés. Par ailleurs, un second niveau de protection a été mis en place au travers des contrôles après transactions effectués par l'équipe Groupe Risk Management interne à l'UBP, ainsi que par les Administrateurs de fonds (externes). En cas d'infraction détectée, le gérant de portefeuille en est averti et il lui est demandé de corriger la situation.

Watch List

L'UBP entend être proactive dès lors que l'analyse suggère que l'implication des sociétés dans une quelconque controverse ESG représente une menace potentielle pour leurs prévisions à long terme.

La Watch List regroupe les sociétés signalées, par la société MSCI ESG Research, comme devant faire l'objet d'une vigilance accrue. Le Comité ESG et le RICO incitent les Centres d'investissement à se remettre sans cesse en question. Ces derniers doivent notamment justifier, trimestriellement, des raisons pour lesquelles ils ont investi ainsi que des engagements qu'ils ont entrepris auprès de ces sociétés pour les faire améliorer leurs pratiques ESG.

Screening positif

Inclusion List

Le processus de screening négatif de l'UBP consiste, en partie, à reconnaître les risques que les faibles pratiques ESG des sociétés peuvent représenter dans le cadre d'une thèse d'investissement – tant sur le plan tant financier que réputationnel. A cet égard, nous pensons qu'il est tout aussi important d'identifier les opportunités d'investissement résultant des bonnes pratiques ESG. Nous avons par conséquent établi une **Inclusion List**, qui regroupe les entreprises considérées comme exemplaires dans ce domaine («ESG champions»).

Les entreprises figurant dans cette liste sont celles qui ont été détectées via le processus de screening positif. Chaque Centre d'investissement est invité à intégrer les titres qu'il a identifiés comme pouvant avoir une contribution positive à la société et/ou à l'environnement. Les 17 Objectifs de développement durable de l'ONU¹ constituent le socle de référence de cette liste, même si le filtre ultime reste la connaissance «bottom-up» des gérants de portefeuilles quant à leur univers d'investissement.

La liste qui en découle est globale et porte sur l'ensemble des classes d'actifs, mais elle ne reflète en aucun cas un jugement en termes de valorisation; autrement dit, elle ne constitue pas une recommandation d'investissement direct. Cependant, les Centres d'investissement sont encouragés, à considérer cette liste dans le cadre de leurs décisions d'investissement. De plus, le pourcentage des avoirs sous gestion investis dans les sociétés figurant sur l'Inclusion List fait l'objet d'un suivi régulier.

Exemples



Les entreprises mondiales du secteur alimentaire sont soumises à des pressions considérables pour revoir la composition de leurs produits, afin notamment de réduire leur teneur en sel, en matières grasses

¹ <http://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/>

et en sucre. Les réglementations sont en train d'évoluer s'agissant des niveaux autorisés pour ces différentes composantes, mais également en ce qui concerne l'obligation pour les entreprises de mentionner sur l'étiquette des produits les ingrédients et additifs utilisés. Les consommateurs sont également en demande de changement.

Quelles sociétés bénéficient précisément de cette tendance ? Bien entendu, il peut s'agir des compagnies leaders à l'international – Nestlé est peut-être en mesure de répondre à ces nouveaux enjeux plus rapidement, et mieux, que Kraft, par exemple. Toutefois, les grandes gagnantes sont les entreprises qui contribuent à revoir la composition des biens de consommation courante (par exemple **Kerry Group** propose des alternatives naturelles aux matières grasses, et notamment des formules sans gluten; ces nouvelles solutions permettent de réduire de moitié la teneur en sucre sans aucun impact sur le goût). Il peut aussi s'agir des entreprises qui sont déjà bien positionnées pour tirer parti de l'évolution des goûts et des demandes de la part des consommateurs (par exemple **Wessanen**, qui est spécialisée dans les tisanes et les produits de snacking sains).



La surpêche est un problème mondial. Plus des deux tiers des ressources issues de la pêche sont épuisées ou en voie de reconstitution. La société **Marine Harvest** propose une solution – le saumon d'élevage responsable. Ainsi, son offre de saumon (environ 400'000 tonnes en 2017) contribue à réduire significativement la pression exercée sur les stocks de poisson sauvage. L'entreprise a en outre développé des techniques ainsi que des solutions biologiques novatrices, notamment en matière de lutte contre les parasites sous la forme d'un petit «poisson nettoyeur», qui se nourrit des poux des poissons, et permet de diminuer la consommation de pesticides tout en accroissant les rendements.

Informations importantes: Les cas présentés ci-dessus sont fournis à titre d'exemple. Ils ne doivent pas être considérés comme des conseils ou une forme de recommandation pour l'achat ou la vente d'un quelconque titre.

Engagement actionnarial

En tant qu'investisseur actif, l'UBP place l'engagement actionnarial au cœur de son approche fondamentale en matière de processus d'investissement. La Banque estime que le fait d'allier ses forces avec celles d'autres actionnaires lorsqu'elle s'engage auprès des sociétés lui donne davantage de poids pour influencer le comportement de ces sociétés ou favoriser la divulgation d'informations de leur part. De plus, l'UBP considère l'engagement actionnarial comme un moyen permettant aux actionnaires actifs sur le long terme d'influer sur la conduite des affaires, et donc d'avoir un effet positif sur la valeur d'entreprise.

Afin d'optimiser l'impact de ses activités d'engagement actionnarial, l'UBP s'appuie sur l'expertise de société Global Engagement Services (GES)², un prestataire de services externe, leader mondial dans le domaine de l'engagement actionnarial collaboratif. Ce partenariat est essentiel pour faciliter la mise en œuvre de notre Politique d'investissement responsable et permettre un changement durable au sein des sociétés sélectionnées.

Lorsqu'une entreprise a été identifiée, via le processus de screening (examen) de GES, comme étant confrontée à des problématiques ESG, la société GES contacte cette entreprise pour recueillir des informations supplémentaires et discuter des potentielles mesures correctives à apporter. Les thèmes d'engagement sont sélectionnés sur la base des résultats de l'examen qualitatif mené en continu, lequel peut mettre en évidence des failles signalées en termes de respect des standards internationaux, mais aussi des sanctions émises par des tribunaux au niveau régional ou national, à l'encontre de certaines sociétés, ou encore la reconnaissance de la responsabilité d'une société lors d'un incident.

Le processus d'engagement actionnarial de l'UBP s'articule comme suit:

- ◆ Les portefeuilles et les positions sélectionnés sont téléchargés sur la plateforme web sécurisée de GES; cette liste est régulièrement actualisée.
- ◆ En cas de non-respect des normes internationales concernant l'une des sociétés mentionnées dans ladite liste, GES en informe l'UBP et place sous observation la société concernée.
- ◆ Une analyse détaillée est ensuite effectuée pour préparer un «plan d'engagement».
- ◆ L'étape suivante consiste en un engagement actionnarial continu (avec, pour certains, l'approbation officielle/publique de l'UBP).
- ◆ Sont alors déterminées des actions spécifiques, potentiellement une exclusion.

La plupart des programmes d'engagement actionnarial sont conduits par GES, tandis que les analystes et les gérants de portefeuille de l'UBP sont encouragés à s'engager, de manière formelle ou informelle, sur des problématiques ciblées, auprès de la Direction (management) des sociétés dans le cadre de leur processus de recherche fondamentale.

² <http://www.globalengagementservices.ch/>

Les professionnels de l'investissement et les autres collaborateurs de l'UBP liés à l'investissement responsable ont accès à la plateforme web sécurisée de GES. Nos professionnels de l'investissement et la société GES échangent en permanence sur les questions de recherche spécifiques fournies par GES et/ou sur sa méthodologie.

◆ **1 agence de notation extra-financière :**

- ▶ Pour l'analyse des émetteurs, le suivi des controverses ainsi que les exclusions sectorielles :



◆ **2 cabinets d'analyse en gouvernance :**



Mise à disposition des informations :

[Un espace spécifique](http://www.ubp.com/fr) est consacré à l'expertise ISR au sein de l'UBP sur son site internet, <http://www.ubp.com/fr>

1d) Décrivez le contenu, la fréquence et les moyens utilisés par la société de gestion pour informer les investisseurs sur les critères ESG pris en compte.

Les informations concernant les fonds sont fournies aux investisseurs par l'intermédiaire d'un reporting mensuel.

Le reporting mensuel de UBAM Convertibles Europe SRI inclut une section ISR dédiée, dans laquelle sont communiquées, en date du reporting :

- La part de la poche convertible du portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG ;
- Le taux d'exclusion de l'analyse ESG sur l'univers d'investissement initial ;
- La notation ISR moyenne du portefeuille ainsi que celle de son indice ;
- Les 5 meilleures et moins bonnes notes ISR en portefeuille ;
- Des indicateurs de performance ISR, calculés au niveau du portefeuille et de l'indice (ex. l'intensité carbone moyenne).

En outre, en application de l'article 173 de la loi de Transition énergétique pour la Croissance verte, l'UBP AM France met à disposition sur son site internet un rapport annuel sur le fonds UBAM Convertibles Europe SRI mettant en exergue :

- Une mesure de l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement, consistant à évaluer les émissions de gaz à effet de serre générées par les investissements.
- Une analyse de son exposition aux risques de transition et aux risques physiques, particulièrement les impacts financiers potentiels liés à la transition bas-carbone des économies et liés aux impacts physiques (événements climatiques extrêmes, montée du niveau des eaux, etc.).
- Une mesure de la contribution des investissements en portefeuille en faveur de la lutte contre le changement climatique

Le Code de Transparence, le reporting mensuel, le DICI, la fiche produit et l'inventaire trimestriel de ce fonds sont disponibles sur le site internet d'UBP AM <http://www.ubp.com/fr>.

Le fonds ISR

1e) UBAM Convertibles Europe SRI .

Ce Code s'applique au fonds UBAM Convertibles Europe SRI, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Fonds ISR « best-in-class », c'est-à-dire investi en obligations convertibles des entreprises de chaque secteur d'activités les plus engagées dans le développement durable.

Forme juridique : Fonds commun de placement (FCP) de droit français – UCITS V

Classification AMF : Diversifié.

Date de lancement : 28 septembre 2012

Indicateur de référence : N/A

Le Fonds n'est lié à aucun indice de référence ou indice de place.

La politique de gestion est basée sur une gestion fondamentale et discrétionnaire de l'allocation d'actifs et sur la sélection d'obligations convertibles ou assimilées ce qui rend sans signification la comparaison à un indice.

Toutefois, à titre d'information, la performance du Fonds pourra être comparée à celle de l'indice Thomson Reuters Global Convertibles Indices Europe Hedged (EUR) (Ticker UCBI20 Index), coupons et/ou dividendes réinvestis.

L'indice Thomson Reuters Global Convertibles Indices Europe Hedged (EUR) est un indice d'obligations convertibles européennes. La performance de l'indice Thomson Reuters Global Convertibles Indices Europe Hedged (EUR) inclut les coupons et/ou les dividendes détachés par les obligations convertibles qui composent l'indicateur.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille.

Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sur le marché européen.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : Le Fonds peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative du Fonds à baisser.

Les détails complets de la description des risques figurent au passage intitulé « Profil de risque » du prospectus.

1f) Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG pour ce fonds ?

L'objectif de gestion est de faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles européennes tout en répondant à des critères environnementaux ou socialement responsables.

Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur. Toutefois, une baisse du prix de l'action sous-jacente fera diminuer dans une moindre mesure la valeur de l'obligation convertible.

Le FCP visera donc à bénéficier plus des hausses des marchés actions européens qu'il ne pâtira des baisses, toute chose égale par ailleurs.

Ce couple rendement / risque particulier peut être modifié par les mouvements de taux d'intérêt, de spreads de crédit et de volatilité implicites. Il repose pour partie sur l'existence d'un plancher actuariel. La fiabilité de ce plancher actuariel peut être impactée par des considérations extrafinancières.

Outre cette asymétrie de comportement des convertibles, l'objectif est également de bénéficier d'un portefeuille ayant une notation ISR moyenne supérieure à son indicateur de référence.

Méthodologies d'évaluation ESG des émetteurs

2a) Quels sont les principes fondamentaux sur lesquels repose la méthodologie

L'approche de gestion du FCP consiste à sélectionner au sein de chaque secteur d'activité les entreprises les plus engagées dans le développement durable.

Pour UBAM Convertibles Europe SRI, l'Investissement Socialement Responsable est la combinaison de deux approches, extra-financière et financière, appliquée aux obligations convertibles :

- ▶ 1^{ère} étape : Détermination de l'univers éligible d'investissement en identifiant les entreprises de chaque secteur d'activités ayant les meilleures pratiques ESG (analyse extra-financière) et en excluant les entreprises concernées par nos critères d'exclusion.
- ▶ 2^{nde} étape : Construction du portefeuille.

2b) Quels sont les moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire cette analyse ?

Outre les principes généraux évoqués au préalable, l'analyse ISR s'appuie sur l'expertise de MSCI ESG Research (analyse des pratiques ESG des émetteurs, notations ESG), acteur majeur de l'industrie de la recherche ESG. Ces données alimentent notre outil propriétaire dédié aux Obligations Convertibles, « Prométhée ».

De la même manière, pour analyser les émetteurs de l'univers des Convertibles au regard des critères d'exclusion prévus pour le fonds, nous nous appuyons sur l'analyse de l'agence MSCI ESG Research. Ces exclusions s'ajoutent à celles définies par la politique d'Investissement Responsable du Groupe UBP.

2c) Quels sont les principaux critères d'analyse ESG ?

L'analyse ISR s'appuie sur l'expertise de MSCI ESG Research.

Cela inclut notamment l'accès aux notations attribuées par MSCI ESG Research aux piliers « Environnementaux », « Sociaux » et « Gouvernance », ainsi qu'aux sous-critères définis par MSCI pour chacun de ces trois piliers, pour chaque émetteur couvert par l'agence.

Sur la base des notations fournies par MSCI ESG Research, la notation produite en interne vise à privilégier l'aspect gouvernance d'entreprise (« corporate governance »). Cela s'inscrit en accord avec la philosophie d'investissement de notre gestion en Obligations Convertibles, centrée sur la recherche de « convexité ».

La qualité de crédit (donc, la minimisation du risque de défaut) est primordiale pour que les convertibles puissent exprimer pleinement leur potentiel convexe. Nous pensons que les risques de défaut sont accentués par des défaillances dans les processus d'audit ou de suivi comptable d'une entreprise. En accordant une attention renforcée à la gouvernance d'entreprise dans le cadre de l'analyse ESG d'une société, nous pensons être mieux en mesure de réduire l'exposition de notre portefeuille aux risques idiosyncratiques induits par ce type de défaillances.

2d) Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation)?

La notation interne ESG d'une société, basée sur les notations MSCI ESG Research des piliers «E», «S» et «G» ainsi que de leurs sous-critères, est calculée comme suit, pour chaque société de l'univers d'investissement du fonds UBAM Convertibles Europe SRI :

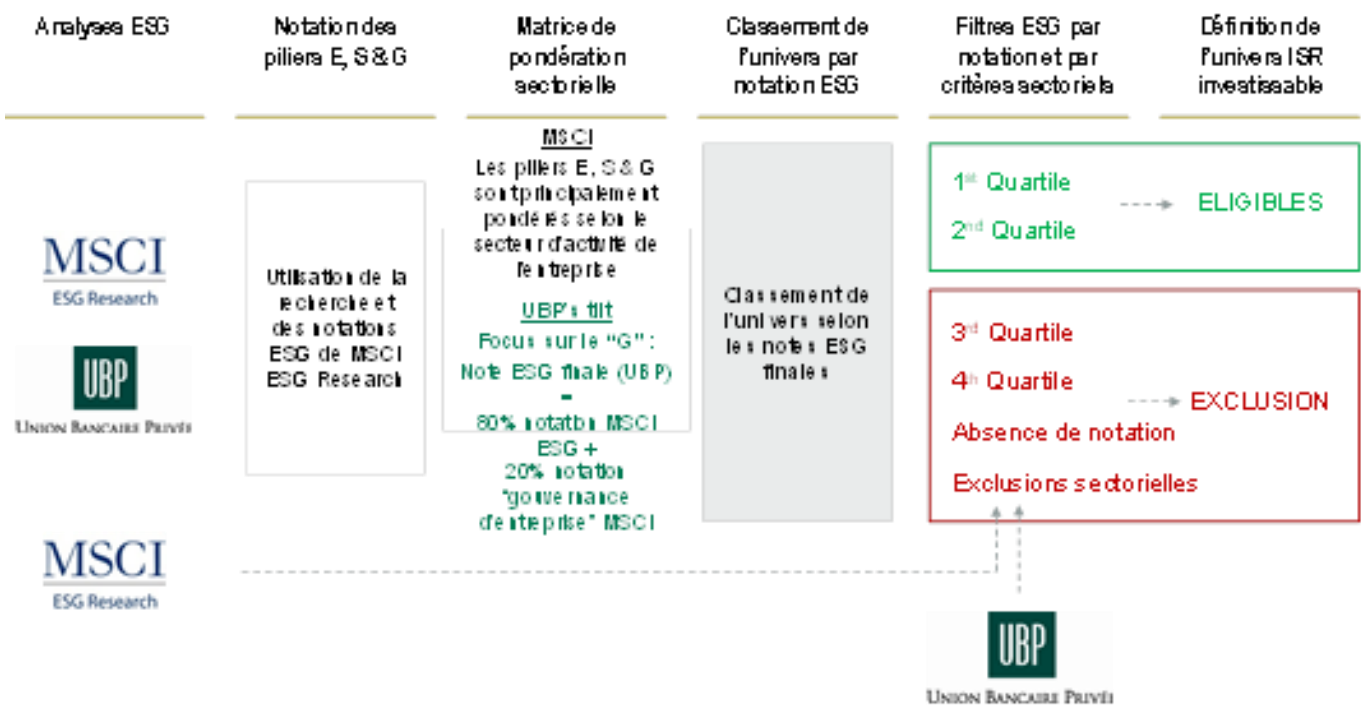
$$\begin{aligned} \text{Notation interne ESG} = & \\ & 80\% \text{ Note ESG moyenne de l'émetteur fournie par MSCI ESG Research} \\ & + 20\% \text{ Note du sous-critère « Gouvernance d'entreprise » fournie par MSCI ESG Research} \end{aligned}$$

Sur la base de ces notations, nous excluons de notre univers d'investissement les émetteurs **des 3^e et 4^e quartiles** (soit 50% de l'univers), ainsi que les émetteurs non couverts par MSCI ESG Research.

Dans un second temps, un filtrage des entreprises de l'univers est effectué en fonction des critères d'exclusion définis spécifiquement pour le FCP UBAM Convertibles Europe SRI. L'analyse de ces exclusions est effectuée sur la base des données MSCI ESG Research.

ALCOHOL	◆ Exclusion if the recent-year percent of revenue, or max. estimated percent, a company has derived from manufacture of alcoholic products is > 5%.
TOBACCO	◆ Exclusion if the recent-year percent of revenue, or max. estimated percent, a company has derived from the manufacture of tobacco products is > 5%.
GAMBLING	◆ Exclusion if the recent-year percent of revenue, or max. estimated percent, a company has derived from gambling-related business activities is > 5%.
GENETIC ENGINEERING	◆ Exclusion if the recent-year percent of revenue, or max. estimated percent, a company has derived from genetic engineering related business activities is > 5%. ◆ Exclusion of Cies. that genetically modify plants, such as seeds and crops, and other organisms intended for agricultural use or human consumption. This category also includes Cies. that have applied for USDA APHIS permits for field testing, notifications, or deregulated status of genetically modified crops.
PORNOGRAPHY	◆ Exclusion if the recent-year percent of revenue, or max. estimated percent, a company has derived from producing, directing, or publishing adult entertainment materials (Producer of X-rated films, Producer of Pay-per-view programming or channels, Producer of sexually explicit video games, Producer of books or magazines with adult content, Live entertainment of an adult nature, Producer of adults-only material on the internet) is >5%.
NUCLEAR POWER	◆ Exclusion if the recent-year percent of revenue, or max. estimated percent, a company has derived from the ownership or operation of nuclear power plants OR from supplying key nuclear-specific products or services to the nuclear power industry OR from the mining of Uranium is > 5%.
FRACKING	◆ Exclusion if the max. percent of revenue (either reported or estimated, from extraction activities only) greater than 0% that a company derives from shale gas production OR from shale oil production is >5% .
OIL SANDS	◆ Exclusion if the max. percent of revenue (either reported or estimated, from extraction activities only) greater than 0% that a company derives from oil sands extraction is >5% (for a set of companies that own oil sands reserves and disclose evidence of deriving revenue from oil sands extraction).
COAL	◆ Exclusion if the max. percent of revenue (either reported or estimated) greater than 0% that a company derives from the mining of thermal coal (including lignite, bituminous, anthracite and steam coal) and its sale to external parties is > 5%.
WEAPONS	◆ Exclusion if the recent-year percent of revenue, or max. estimated percent, a company has derived from weapon systems, components and support systems & services is >5%. ◆ Exclusion if the recent-year percent of revenue, or max. estimated percent, a company has derived from the manufacture of chemical or biological weapons and related systems or components OR from the production of nuclear weapons is >0%. ◆ Exclusion of companies with any industry tie to cluster munitions OR to the manufacture of landmines except for Safety, which is a positive indicator.
HUMAN RIGHTS	◆ Exclusion of companies identified as "FAIL" or "WATCH LIST" with regards to compliance with the UN Guiding Principles for Business & Human Rights OR with the ILO's broader set of labor standards.

Source : MSCI ESG Research.



2e) À quelle fréquence l'évaluation ESG est-elle révisée ?

En moyenne, MSCI ESG Research met à jour son analyse d'une même entreprise tous les 18 à 24 mois mais, celle-ci est ajustée en continu en fonction d'éventuels événements et intègre notamment les controverses et les alertes pouvant affecter positivement ou négativement la notation d'une l'entreprise.

Les notations ESG et résultats d'exclusion fournis par MSCI ESG Research sont extraits et intégrés dans notre outil propriétaire Prométhée sur base mensuelle.

Par ailleurs les listes fournies par le RICO sont intégrées immédiatement dans notre outil propriétaire Prométhée et ainsi immédiatement prises en compte dans la gestion du portefeuille.

Processus de gestion

3a) Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la définition de l'univers d'investissement éligible ?

Compte tenu de la spécificité des obligations convertibles qui peuvent être parfois échangeables en actions d'une société différente de celle qui a émis l'obligation, **l'analyse ISR se base à la fois sur l'entreprise émettrice de l'obligation et celle de l'action sous-jacente.**

La note ISR d'un titre de l'univers sera obtenue en faisant la moyenne entre la note de l'émetteur de l'obligation et celle de l'émetteur de l'action sous-jacente dans le cas où ceux-ci sont différents.

L'univers d'investissement est classé selon les notes ISR.

De cet univers initial sont exclus :

- ▶ Les 3e et 4e quartiles
- ▶ Les émetteurs non notés (soit parce que l'émetteur de l'obligation jacente n'est pas couvert par l'analyse ISR, soit parce que l'émetteur de l'action sous-jacente ne l'est pas)
- ▶ Les valeurs concernées par les critères d'exclusion.

Une fois l'univers d'investissement ISR ainsi défini, grâce à la recherche et aux données ESG fournies par l'agence externe MSCI ESG Research, l'équipe Convertibles de l'UBP AM peut effectuer sa sélection de titres selon son processus dédié.

L'exclusion des entreprises classées dans les 3e et 4e quartiles, ainsi que celles concernées par les critères d'exclusion, aboutit par construction à un taux d'exclusion de l'analyse ESG sur l'univers couvert structurellement supérieur à 50%.

3b) Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les critères ESG sont pris en compte dans la 1ère étape du processus d'investissement du fonds : filtre par notations ISR et par critères d'exclusion.

Ils interviennent également dans la construction du portefeuille, qui vise à générer une meilleure note ISR que celle de l'indice de comparaison.

Discipline de vente si dégradation de la note ISR d'un titre rendant celui-ci non éligible : délai maximal de vente = 1 mois.

3c) Existe-t-il une politique d'engagement ESG spécifique à ce ou ces fonds ?

Le fonds UBAM Convertibles Europe SRI n'a pas de politique d'engagement spécifique. Le fonds se conforme à la Politique ESG du Groupe UBP, et, en tant qu'investisseur actif, place l'engagement actionnarial au cœur de son approche fondamentale en matière de processus d'investissement. L'UBP estime que le fait d'allier ses forces avec celles d'autres actionnaires lorsqu'elle s'engage auprès des sociétés lui donne davantage de poids pour influencer le comportement de ces sociétés ou favoriser la divulgation d'informations de leur part. De plus, l'UBP considère l'engagement actionnarial comme un moyen permettant aux actionnaires actifs sur le long terme d'influer sur la conduite des affaires, et donc d'avoir un effet positif sur la valeur d'entreprise.

Afin d'optimiser l'impact de ses activités d'engagement actionnarial, l'UBP s'appuie sur l'expertise de société Global Engagement Services (GES)³, un prestataire de services externe, leader mondial dans le domaine de l'engagement actionnarial collaboratif. Ce partenariat est essentiel pour faciliter la mise en œuvre de notre Politique d'investissement responsable et permettre un changement durable au sein des sociétés sélectionnées.

Lorsqu'une entreprise a été identifiée, via le processus de screening (examen) de GES, comme étant confrontée à des problématiques ESG, la société GES contacte cette entreprise pour recueillir des informations supplémentaires et discuter des potentielles mesures correctives à apporter en vue de protéger ses investissements et de créer de la valeur. Les thèmes d'engagement sont sélectionnés sur la base des résultats de l'examen qualitatif mené en continu, lequel peut mettre en évidence des failles signalées en termes de respect des standards internationaux, mais aussi des sanctions émises par des tribunaux au niveau régional ou national, à l'encontre de certaines sociétés, ou encore la reconnaissance de la responsabilité d'une société lors d'un incident.

Le processus d'engagement actionnarial de l'UBP s'articule comme suit:

- ◆ Les portefeuilles et les positions sélectionnés sont téléchargés sur la plateforme web sécurisée de GES; cette liste est régulièrement actualisée.
- ◆ En cas de non-respect des normes internationales concernant l'une des sociétés mentionnées dans ladite liste, GES en informe l'UBP et place sous observation la société concernée.
- ◆ Une analyse détaillée est ensuite effectuée pour préparer un «plan d'engagement».
- ◆ L'étape suivante consiste en un engagement actionnarial continu (avec, pour certains, l'approbation officielle/publique de l'UBP).
- ◆ Sont alors déterminées des actions spécifiques, potentiellement une exclusion.

La plupart des programmes d'engagement actionnarial sont conduits par GES, tandis que les analystes et les gérants de portefeuille de l'UBP sont encouragés à s'engager, de manière formelle ou informelle, sur des problématiques ciblées, auprès de la Direction (management) des sociétés dans le cadre de leur processus de recherche fondamentale.

Les professionnels de l'investissement et les autres collaborateurs de l'UBP liés à l'investissement responsable ont accès à la plateforme web sécurisée de GES. Nos professionnels de l'investissement et la société GES échangent en permanence sur les questions de recherche spécifiques fournies par GES et/ou sur sa méthodologie.

³ <http://www.globalengagementservices.ch/>

3d) Existe-t-il une politique de vote spécifique à ce fonds intégrant des critères ESG ?

Le fonds UBAM Convertibles Europe SRI applique la politique de vote d'UBP AM France. Toutefois, il est à noter que le fonds étant composé d'obligations convertibles, il n'est amené à voter aux assemblées des actionnaires qu'à titre exceptionnel, dans le cas où il détiendrait, au jour de l'assemblée des actionnaires, des actions issues de la conversion d'une obligation convertible.

Par ailleurs, l'UBP met en œuvre un engagement actionnarial, qui inclut un exercice actif des droits de vote et un dialogue avec les entreprises.

L'UBP considère que l'exercice des droits de vote permet aux investisseurs de préserver la valeur économique à long terme au travers de la promotion des meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise. La politique de vote de l'UBP vise à atteindre deux objectifs majeurs:

- ◆ Agir dans le but de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires; et
- ◆ Promouvoir les meilleures pratiques en matière de critères ESG, en particulier une solide gouvernance d'entreprise (ce qui contribue également au succès de l'entreprise).

L'UBP a décidé d'exercer ses droits de vote par l'intermédiaire de la société Institutional Shareholder Services (ISS), un prestataire externe de services de vote reconnu au sein de l'industrie. ISS a une couverture globale des marchés et fournit des informations précises sur les entreprises, comme l'agenda des meetings et la recherche nécessaire permettant d'évaluer les éléments soumis au vote. Cette société permet de centraliser la gestion des votes et fournit des services opérationnels, de tenue de registre et de reporting.

En pratique, l'UBP peut donner à ISS l'instruction de voter pour le compte des fonds, conformément aux recommandations d'ISS. Nos gérants de portefeuille peuvent aussi consulter les recommandations d'ISS et prendre leurs propres décisions, sous la supervision de la Société de Gestion concernée (veto et décision finale), ou selon les exigences du client dans le cas des mandats.

Les principes généraux de la politique de vote de l'UBP sont les suivants:

- ◆ Soutenir et désigner des Conseils d'administration efficaces qui:
 - ▶ Possèdent les compétences et les connaissances nécessaires pour passer en revue et remettre en question les performances du management,
 - ▶ Sont de taille adéquate,
 - ▶ Font preuve d'un certain degré d'indépendance et d'engagement.
- ◆ Soutenir les bonnes pratiques de gouvernance des organes de Direction. Les principes de gouvernance doivent être clairement définis et rendus publics afin d'assurer la transparence pour toutes les parties prenantes.
- ◆ Favoriser les politiques de rémunération compatibles avec la préservation de la valeur à long terme des actionnaires.

L'UBP a choisi de souscrire au « Sustainability Package » d'ISS qui met l'accent dans ses recommandations de vote sur les aspects ESG.

Ces principes reposent sur la préservation de la valeur économique à long terme à travers la promotion des meilleures pratiques de gouvernance.

Actuellement, la Banque exerce ses droits de vote pour tous les fonds d'actions de l'UBP gérés en interne et en externe affichant des avoirs sous gestion supérieurs à USD 15 millions. Pour les mandats, les votes sont effectués à la demande du client.

Vous pouvez retrouver [la politique de vote](#) et le [rapport annuel d'exercice de vote](#) sur le site internet de [UBP AM France](#).

3e) Le fonds pratique-il le prêt/emprunt de titres ?

Le fonds UBAM Convertibles Europe SRI n'a pas vocation à recourir à ce type d'opérations.

3f) Le fonds utilise-il des instruments dérivés ?

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers et réaliser des opérations de gré à gré sur les instruments financiers, dont les swaps de taux d'intérêt ou de devise, sans rechercher de surexposition.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille sur les indices de la zone d'investissement ou sur les valeurs sous-jacentes pour poursuivre l'objectif de gestion, tirer parti des variations de

marché et pour gérer globalement au niveau du portefeuille l'exposition aux marchés actions, obligations et des taux d'intérêt (cf. processus d'investissement ci-dessus).

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

Nature des marchés d'intervention :

- ▶ marchés réglementés à terme français et étrangers,
- ▶ marchés organisés,
- ▶ marchés de gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ▶ taux,
- ▶ actions et titres assimilés,
- ▶ indices,
- ▶ change,
- ▶ crédit.

Nature des instruments utilisés tant pour l'exposition que pour la couverture :

- ▶ swap de taux,
- ▶ swap de devise,
- ▶ contrats de change à terme,
- ▶ future,
- ▶ option,
- ▶ Credit Default Swaps.

Le FCP pourra utiliser des titres dont des obligations convertibles et titres assimilés intégrant des dérivés, dans la limite de 100% de l'actif net.

La stratégie d'utilisation des titres intégrant les dérivés est la même que celle décrite pour l'utilisation des instruments dérivés.

3g) Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes non cotés à forte utilité sociétale ?

Le fonds UBAM Convertibles Europe SRI n'investit pas dans des organismes non cotés.

Contrôle et Reporting ESG

4a) Quelles sont les procédures de contrôle internes et/ou externes permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG définies dans la partie 3 du code ?

L'ensemble des contraintes liées aux règles ESG à appliquer sont contrôlées quotidiennement, sur chaque valeur liquidative, par UB AM dans le cadre du suivi des contraintes réglementaires, statutaires et internes du FCP.

A ce titre, s'agissant des contraintes ESG en particulier, le département des risques d'UB AM s'assure :

- ▶ que la notation ISR de chacun des titres soit bien dans les premiers et deuxièmes quartiles (note ISR de 1 à 5)
- ▶ de l'éligibilité des titres en portefeuille, en regard des critères d'exclusion sectoriels définis

Les éventuels dépassements, actifs ou passifs, sont remontés au fil de l'eau à l'équipe de gestion ainsi qu'à la Conformité et Contrôle Interne et à la Direction Générale d'UB AM afin que les mesures nécessaires soit prises dans les meilleurs délais pour régulariser la situation.

4b) Quels sont les supports media permettant de communiquer sur la gestion ISR du fonds ?

Les supports commerciaux de ce fonds sont disponibles sur le site internet de l'UBP <http://www.ubp.com/fr>.

Sur le site de l'UBP met également à disposition :

[La description de la politique ESG](#) au sein de l'UBP

[Les engagements](#) de l'UBP

[La politique de vote](#) et le [rapport annuel d'exercice de vote](#) de l'UBP AM France

Les réponses aux questions du Code de Transparence de l'AFG et du FIR relèvent de l'unique responsabilité de l'UBP AM France qui s'engage à actualiser ses réponses au moins une fois par an (date de publication faisant foi). Ce document a été réalisé dans un unique but d'information et ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou sollicitation en vue d'un investissement.